

Du 11 au 15 mars, faites le choix d'une référence syndicale



## Votez pour un partage plus équilibré de la valeur créée chez Accenture !

Le calcul de la réserve spéciale est **régi par la loi.** 



Son montant est égal à la somme des réserves de toutes les entreprises du groupe Accenture.



La répartition de la participation est issue d'un accord qu'Accenture a conclu avec 3 organisations syndicales. Notre syndicat n'a pas signé cet accord.





La direction

Évolution de la participation au cours des 7 dernières années : demande qu'une partie de cette participation soit la même pour tous les salariés + qu'une partie soit proportionnelle au salaire. L'objectif est de garantir un minimum pour les salaires les moins élevés, surtout les années où la réserve est basse.

privilégie une répartition intégralement proportionnelle au salaire, tout comme la répartition de la prime vacances...





## Pourquoi je m'engage avec l'équipe DCLIC, la CGT Accenture ?

Car DCLIC est le seul syndicat chez Accenture qui prend au sérieux notre souffrance au travail, qui défend au mieux nos droits et qui se bat constamment pour une meilleure répartition de la valeur à laquelle nous contribuons toutes et tous.

L'équipe DCLIC - CGT Accenture, de par son engagement, et sa ténacité dans ses actions, a confirmé son positionnement totalement orienté vers **la défense de nos intérêts, nous, les salariés d'Accenture.** 

Pour donner du poids à notre équipe en faveur d'un meilleur partage de la valeur, d'un environnement de travail orienté vers notre épanouissement, et d'un respect total de nos droits, ton vote doit se porter sur la liste DCLIC – CGT Accenture lors des prochaines élections professionnelles du 11 au 15 mars!

